
Dossier de presse

Rapprochement Pôle emploi Cap emploi



Anne Marie BARBEAU, Directrice territoriale Pôle emploi Eure et loir

Béatrice CHUPIN, Directrice de Phare 28 Eure et Loir

communiquent sur le rapprochement de leurs réseaux respectifs

Pôle emploi et Chéops, le réseau des Cap emploi, ont décidé d'unir leur force et leur expertise pour que 2021 soit l'année de la construction et de la mise en œuvre d'une nouvelle offre de service commune et intégrée à destination des demandeurs d'emploi en situation de handicap et des employeurs

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la convention quinquartite signée en septembre 2020 entre l'Etat, l'Agefiph¹, le FIPHP², Chéops³ et Pôle emploi. Cette convention définit le cadre de la mise en œuvre des orientations gouvernementales.

- A l'issue du Comité Interministériel du Handicap (CIH) du 25 octobre 2018, le Premier ministre a appelé de ses vœux la construction d'une société inclusive notamment par la simplification du fonctionnement du service public de l'emploi « à travers une coordination renforcée et un rapprochement de Pôle emploi et Cap emploi au sein du service public de l'emploi ».
- Cette perspective a été confirmée par le Comité interministériel de la transformation publique du 29 octobre 2018, qui a inscrit dans le programme de transformation du ministère du travail « le rapprochement entre Pôle emploi et Cap emploi et la transformation de l'offre de services en direction des personnes handicapées, en intégrant l'ensemble des opérateurs ».

Pour rappel, le taux de chômage des bénéficiaires de l'obligation d'emploi était de 16% en 2019 contre 8% pour l'ensemble de la population active. (INSEE, enquête emploi 2019).

L'obligation d'emploi prévue à l'article L.5212-2 du code du travail implique que tout employeur (public ou privé) occupant au moins 20 salariés ou agents doit employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % de son effectif.

Cette synergie entre les deux réseaux doit permettre d'augmenter les retours à l'emploi des personnes en situation de handicap, dans un contexte économique et sanitaire qui peut encore davantage fragiliser leur situation sur le marché du travail.

¹ Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées, elle est chargée de favoriser l'insertion, le maintien et l'évolution professionnelle des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé.

² Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, il aide les employeurs publics à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%.

³ Conseil national Handicap & Emploi des Organismes de Placement Spécialisés, il représente les Cap emploi auprès des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des partenaires sociaux. Les Cap emploi ont en charge la préparation, l'accompagnement, le suivi durable et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.



⇒ **Quatre ambitions fortes au service des demandeurs d'emploi en situation de handicap**

Fort d'un certain nombre de constats partagés :

- une segmentation du public entre nos deux réseaux,
- une offre de service qui pouvait apparaître comme morcelée,
- de multiples interlocuteurs et structures.

Les deux réseaux ont décidé d'intensifier leur collaboration autour de quatre ambitions :

1. Améliorer le recrutement de tous les demandeurs d'emploi en situation de handicap ;
2. Mettre en place une réelle complémentarité entre Pôle emploi et le réseau Cap emploi ;
3. Construire une offre de service commune et inclusive ;
4. Renforcer les partenariats avec les autres acteurs économiques et associatifs au niveau national et territorial.

Ce rapprochement s'inscrit pleinement dans les priorités stratégiques de chacun des deux opérateurs : Pôle emploi et Cap emploi.

⇒ **L'agence Pôle emploi : le lieu unique d'accompagnement et de délivrance des services pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap**

Concrètement, les conseillers Cap emploi en charge de l'accompagnement vers l'emploi sont amenés à intervenir en synergie avec les conseillers Pôle emploi au sein des agences locales de Pôle emploi. Chaque demandeur d'emploi en situation de handicap peut ainsi bénéficier d'un accompagnement adapté à ses besoins. L'enrichissement du diagnostic initial et la mise en place d'un diagnostic croisé permettent d'améliorer l'orientation des demandeurs d'emploi dans l'accompagnement, en interrogeant son autonomie, sa proximité par rapport au marché du travail, son rétablissement (comment il envisage son handicap) et la compensation, c'est-à-dire ce qu'il faut mettre en place pour compenser un handicap en situation de travail.

Le demandeur d'emploi en situation de handicap n'a plus à se poser de questions : il bénéficiera dans son agence locale de l'expertise et des services des deux réseaux.

Demain, **les demandeurs d'emploi** en situation de handicap n'auront plus à changer de lieu d'accompagnement et à réitérer leurs démarches auprès de deux organismes différents.

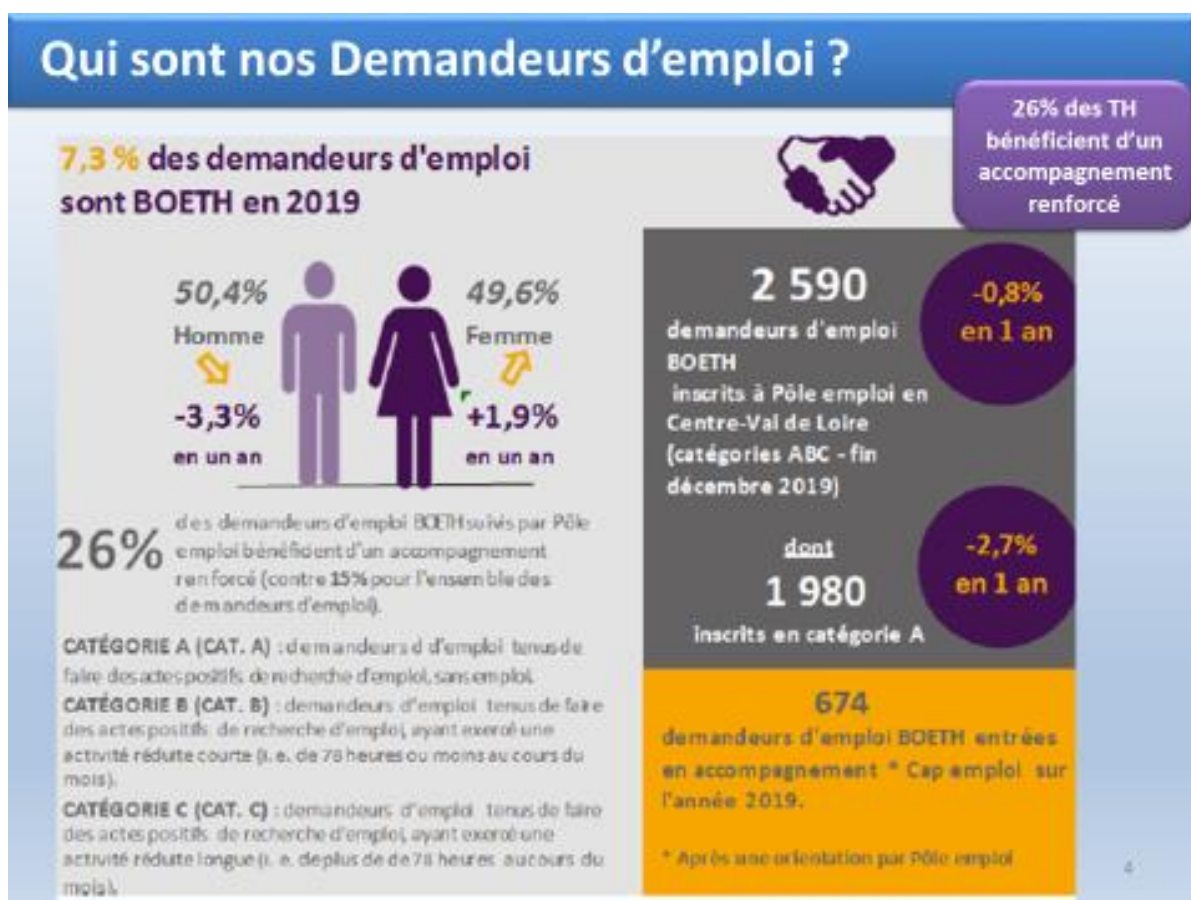
Pour les employeurs, il s'agira de s'appuyer sur la complémentarité, et la puissance des deux réseaux avec un interlocuteur unique pour mobiliser tous les dispositifs et aides existants.

⇒ Le calendrier de déploiement

Des lieux uniques d'accueil avec mise en œuvre effective du rapprochement opérationnel dès le :

- ✓ 04 octobre : Châteaudun
- ✓ 11 octobre : les 3 agences du bassin chartrain : Lucé, Chartres et Champhol
- ✓ 18 octobre : les 2 agences du bassin Drouais : Dreux et Vernouillet
- ✓ 25 octobre : Nogent le Rotrou

Chiffres clés en Eure-et-Loir :



44 % sont bénéficiaires de l'ASS + 10% de BRSA

50 % de Seniors + 45 ans

Agir sur l'accès aux services, aux offres d'emplois des séniors et des demandeurs d'emploi de longue durée

Accroître la place des Travailleurs Handicapés dans les candidatures proposées aux entreprises et mieux argumenter ces candidatures

Nos priorités euréliennes pour 2021

Accroître l'accès aux formations porteuses d'emploi et sécuriser le retour à l'emploi post formation

Contacts presse

Pôle emploi

Anne-Marie Barbeau a-marie.barbeau@pole-emploi.fr